

S. MOHAMMAD annonce que, comme nous le savons tous, la crise sanitaire n'a pas eu que des conséquences graves que sur les travailleurs et les petits indépendants mais aussi sur les personnes en situation précaire : les sans-abris et les sans-papiers. A l'heure où nous commençons le déconfinement, il est plus que jamais nécessaire de déconfiner également le droit de ces personnes. En matière de santé, le droit international accorde l'aide médicale urgente. Le CPAS anderlechtois a donc facilité l'obtention de la carte médicale. L'asbl communale « Le Filet » a fourni des colis alimentaires aux personnes subissant une perte importante ou totale des revenus. Seuls 10 à 20% de ces personnes font appel à ce service car elles n'ont pas d'adresse officielle, elles ont peur d'être arrêtées et expulsées. La majorité de ces personnes n'ont pas accès aux soins de santé. Elles vivent dans des conditions très précaires et dans des lieux exigus où il est impossible d'entretenir de bonnes conditions sanitaires. Ce sont des être humains qui survivent grâce à la solidarité citoyenne, les associations locales, le CPAS et les services communaux. L'an passé, le Conseil communal a voté la mise en application de la « Convention d'Istanbul » luttant contre les violences contre les femmes, ce qui s'applique également aux femmes sans-papiers. Souvent, elles sont victimes de violences mais elles n'osent pas déposer plainte à la police. Aujourd'hui, ces personnes ne demandent qu'à contribuer pleinement à l'avenir de notre pays, elles désirent également élever leurs enfants dans la dignité, qu'ils puissent aller à l'école et éviter de créer une deuxième génération d'enfants vivant dans la peur et la marginalité. La présente motion présentée par la majorité a aussi été ouverte à l'opposition ; elle a donc été co-signée par le groupe PTB. Cette motion contient un point important : le Conseil communal décide d'exiger du gouvernement fédéral de modifier la loi du 15 décembre 1980 régissant l'accès au territoire, le séjour et l'établissement des étrangers en fixant des critères de régularisation. Cela doit être éclairci et devenir transparent afin d'arriver à l'octroi du titre de séjour prévu à l'article 9 bis de cette loi. La motion demande également aux autorités régionales d'augmenter la capacité du parcours d'intégration et de prévoir des budgets à la hauteur des enjeux, de prendre en compte ces personnes dans la stratégie de lutte contre la Covid-19, leur offrir un accès équitable au dépistage et traçage de la maladie, tout en protégeant leurs données pour éviter qu'elles ne soient utilisées par « l'Office des Étrangers ».

L. MOSTEFA donne lecture du texte suivant :

L. MOSTEFA geeft lezing van de volgende tekst :

Cette crise sanitaire a eu pour conséquence dramatique le développement d'une crise sociale. Depuis plus de 2 mois, la fermeture des commerces dit non essentiels (les cafés, les restaurants,...) ainsi que l'annulation de tous les événements ont eu pour effet d'impacter sévèrement des milliers de travailleurs au statut déjà précaire, sans parler de ceux qui ont déjà perdu leur emploi ou une partie de leur revenu, mettant à mal les ménages et les personnes isolées.

De nombreux acteurs et actrices de terrain de notre commune se sont engagé.e.s dans le soutien des personnes sans titre de séjour qui subissent une perte importante ou totale de leur revenu. Nous pouvons citer à titre d'exemple, le « Centre de Jeunes d'Anderlecht », ainsi que le CPAS qui a simplifié l'octroi de la carte médicale dans le cadre de l'aide médicale urgente mais qui a également fourni des colis alimentaires.

La précarité de ce public, les personnes sans titre de séjour ne sont pas équitables au même titre que l'ensemble de la population, et se voient démunies face à l'accès des masques et au dépistage. La régularisation de ces personnes qui résident et travaillent dans notre commune leur permettrait d'avoir accès à notre système de protection sociale et, à terme, de jouir d'un emploi déclaré, d'un accès au logement ou encore d'une scolarité pour leurs enfants, ce qui serait bénéfique pour la société toute entière.

Cette société, dont le fondement essentiel est l'égalité de tous et toutes, est mise à mal par la maladie. Il est essentiel de protéger l'ensemble de la population présent sur notre

territoire. Au vu des difficultés de la pauvreté de ces travailleurs précaires, ainsi que des personnes sans titre de séjour, qui engendre le risque de sur-endettement et d'exclusion à long terme, c'est la raison pour laquelle le groupe PS-Spa-CdH a décidé, avec les partenaires de la majorité, et une partie de l'opposition de déposer la présente motion soutenant les personnes sans papier.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Le groupe MR-VLD-IC a pris connaissance de la motion proposée par le groupe ECOLO à laquelle s'est joint le reste de la majorité. Celle-ci est parvenue tardivement et additionne les questions diverses dont certaines ont un lien direct avec les compétences communales et d'autres pas. Pour la lisibilité de la démarche, il eut fallu, à tout le moins, envisager deux motions et non une seule. Qui plus est, le délai de 48 heures imparti pour réagir n'est pas raisonnable ni respectueux du travail communal. Enfin, nous avons ces dernières années, déjà exprimé, à diverses reprises, nos nettes réticences pour ces motions qui s'éloignent des compétences communales au risque de semer une confusion auprès des habitants quant au périmètre de nos responsabilités. Contrairement à ce que la motion veut démontrer, nous constatons que le gouvernement fédéral est attentif aux questions sociales. Ainsi, les CPAS doivent recevoir 15 millions d'Euros suite à une disposition prise par le gouvernement et les partis associés. Le Ministre des Affaires sociales a, par ailleurs, mis sur pied une « task force » sociale pour les acteurs de terrains. Un monitoring des besoins des CPAS a également été exprimé. Des décisions sont et seront prises pour éviter l'accroissement de la précarité dans le cadre d'une situation particulièrement grave et inédite. L'actuel gouvernement établi, pour faire face aux urgences de la crise sanitaire, devait être idéalement remplacé par un gouvernement durablement constitué. Nous ne doutons pas que chacun d'entre-vous plaidera auprès de ces instances afin que nous puissions sortir de cette impasse politique qui pèse sur de nombreuses décisions structurelles dont a besoin notre pays. Pour ce qui est de la régularisation des sans-papiers, les éléments demandés arrivent à une heure bien tardive dans le cadre de la pandémie. Nous sommes sensibles aux situations sensibles d'un certain nombre de personnes, pour autant la régularisation doit être une procédure exceptionnelle pour des cas particuliers. Un examen minutieux doit être réalisé au cas par cas, par l'administration. Enfin, je me permets de souligner que l'enregistrement des demandes d'asile est à nouveau effectif depuis le 3 avril dernier. Je souhaite soulever que la région est largement épargnée par les revendications de la motion alors qu'elle est un levier important des politiques sociales, puisque c'est de ceci dont il s'agit, même s'il y a plusieurs thèmes dans cette motion. Une seule revendication est d'ailleurs exprimée à l'égard de la région : la demande d'augmenter la capacité des parcours d'accueil et d'intégration, en prévoyant des budgets à la hauteur des enjeux de la cohésion sociale. Sur la forme, je souhaite tout d'abord souligner que le processus est appelé « parcours d'accueil » mais ce n'est pas là l'essentiel. L'essentiel est, chères.chers collègues que vous avez devant vous l'un des principaux promoteurs de ce « parcours d'intégration » depuis de très longues années, parcours considéré par les majorités successives, représentées par vos partis respectifs, comme discriminant avant d'être soutenu mollement depuis la dernière législature par des financements notoirement insuffisants. Mais, il revient à la COCOM qui dispose de la possibilité de créer de nouveaux « BAPA » d'essayer de rattraper un énorme retard dans une politique de cohésion sociale pourtant essentielle. Pour tout vous dire, j'ai proposé au parlement régional il y a quelques semaines, à l'image de ce qui se fait en Flandre, que la région bruxelloise dote les « apprenants » du matériel informatique nécessaire en vue de poursuivre leur « parcours d'intégration » à distance. Ce fut en pure perte. On peut d'ailleurs s'étonner de cet élément de revendication. Pour toutes ces raisons qui illustrent pour le moins les défauts et les lacunes de cette motion, le groupe MR ne s'y associera

pas et s'abstiendra.

G. BORDONARO déclare que son parti a décidé de co-signer cette motion car il est indispensable de pouvoir soutenir les personnes les plus précaires et notamment les sans-papiers qui sont des êtres humains avec des familles et des enfants. Il estime qu'encore plus dans cette crise, ces personnes n'ont pas de droits. Il est important de mener le débat même entre les niveaux de pouvoir, même si la commune n'est pas directement compétente pour certains points. Il faut soulever les problèmes et mener un combat politique au sein de notre pays. Ces dernières années, avec les dernières politiques menées, les personnes précaires et les primo-arrivants ont eu difficile. Il espère que l'on va continuer, même après la crise sanitaire, à mener une politique sociale et humaine. La crise doit nous pousser à agir de manière urgente et à mener ce type de débat. Il demande le vote nominatif car il estime que d'autres personnes de l'opposition souhaiteraient voter en leur âme et conscience. Cette motion mérite un tel vote.

G. VERSTRAETEN zegt dat het weer een beetje een motie is waar van alles is ingestoken. Er zit effectief een deel aandacht in voor de allerzwaksten in onze gemeente, wat hij best kan appreciëren. Dat moet er zeker zijn in deze moeilijke periode. Maar hij sluit zich aan bij de opmerking van G. VAN GOIDSENHOVEN m.b.t. de inburgering. Hij vraagt zich af wat dat daar juist doet maar, uiteraard, is hij ook zeer blij dat daar nu brede steun voor is, ook bij de centrum-, linkse en zelfs extreemlinkse Franstalige partijen daar waar dit jaren lang, terwijl de NVA hier in Brussel ook vele jaren lang voor pleitte, vroeger in het verdomhoekje werd gezet en dat daarover werd gezegd, over de inburgering die in Vlaanderen al vijftien jaar bestaat, dat dat racistisch en discriminatoir en wat nog allemaal is. Nu vraagt men daar extra middelen voor. Men kan nu de vraag stellen of dat veel te maken heeft met gemeentelijke politiek of niet. Maar, in ieder geval, als men gaat discussiëren met andere niveaus, dan moet men wel discussiëren met die juiste niveaus, want er worden aan het gewest extra middelen voor inburgering gevraagd. Hij zou er toch op willen wijzen dat de bevoegdheidsverdeling in het samenwerkingsakkoord rond inburgering in Brussel, dat de bevoegde overheden in kwestie voor de organisatie van inburgeringstrajecten de Vlaamse Gemeenschap en de COCOF zijn. In dat opzicht is de vraag over inburgering en deze motie aan de verkeerde overheden gericht. Want het belangrijkste is dat door de indiening van deze motie bijna niet vermeld wordt wat de kern van de zaak is, dat er eigenlijk gevraagd wordt om het migratiebeleid in zijn geheel op te schorten en lam te leggen, en over te gaan tot een algemene regularisatie. Wat is het sluitstuk van een functionerend migratiebeleid? Dat is een terugkeerbeleid voor die personen die zich onwettig op ons grondgebied bevinden, die op een onwettige manier ons grondgebied zijn binnengekomen. Als men dat niet doet, een terugkeerbeleid organiseren, dan heeft het geen zin om een migratiebeleid te hebben. Iedereen die op ons grondgebied komt, wordt nooit meer teruggestuurd. Het is zo dat er veel mensen in de illegaliteit zich in een precaire situatie bevinden, maar de bedoeling moet zijn om die mensen in te schakelen in de wettelijke procedures die op vlak van migratie bestaan, en ertoe te brengen om asiel aan te vragen of op een andere manier hun situatie te regulariseren, op basis van individuele omstandigheden. Men spreekt hier van een legalisatie van een omstandigheid, dan is er opvang voor hun, dan zijn er gezondheidszorgen, dan is er « bed, bad, brood » dat wordt georganiseerd door de federale overheden in het kader van de asiel- en migratieprocedures. Er moet de wil zijn om die wet toe te passen. Hier wordt eigenlijk gevraagd « nee, stop daar gewoon mee, ge gaan dat lam leggen omwille van de gezondheidscrisis ». G. VERSTRAETEN vindt dat een beetje misbruik maken van de omstandigheden. Aan de andere kant, opnieuw over te gaan tot een algemene regularisatie, waarover hij nog wilt zeggen: Er is zoiets als een aanzuigeffect. Die vroegere regularisaties hebben op dat vlak ook niets opgelost. Er zijn

bepaalde schattingen met nog altijd duizenden mensen die zich in de illegaliteit bevinden op het Brussel grondgebied. Die mensen zitten effectief in dramatische situaties omdat ze geen normale toegang hebben tot het leven in België. Maar dat is een situatie die mee gecreëerd is door het niet toepassen van een efficiënt migratiebeleid en terugkeerbeleid. Oproepen om opnieuw dat spel te gaan spelen zoals in het verleden dat zal, volgens hem, het sociaal drama enkel groter maken. Hij is er dus geen voorstander van, vandaar zal hij tegen deze motie gaan stemmen.

J.-J. BOELPAEPE demande aux autorités communales en place si leur vision et leur approche politique vont évoluer en fonction de la crise sanitaire que l'on connaît. Il a parfois été étonné d'entendre dire « non », mais il estime que « oui » lorsqu'il entend les mêmes réactions en France. Certaines politiques doivent changer dans certaines situations auxquelles on ne pensait jamais devoir répondre. Ici, on se trouve dans une situation « d'état de guerre ». Des mesures exceptionnelles sont prises et il faut parfois bousculer des valeurs existantes lorsqu'on se trouve dans les habitudes de la vie politique. Ici, dans la motion, on retrouve toutes ces valeurs bousculées et on entend soudainement des partis qui avaient des positions franches sur des problèmes bien enclavés, être bousculés par le fait qu'on se trouve dans une solution profonde et qui n'est pas encore terminée. Il a entendu dire que, maintenant que cela va mieux, on va pouvoir envisager les choses autrement. Cela ne va pas mieux ; la situation va avoir un effet retour et ce sera le cataclysme social, de santé, des gens laissés pour compte dans notre société. C'est pour cela qu'il a entendu que la plus part des groupes politiques du Conseil communal dépassent les clivages habituels. Ils cherchent ensemble des solutions et la commune doit y faire face. C'est pour cela que, lorsqu'il a entendu le groupe PTB dire qu'il faut adapter des choses suite aux erreurs commises dans la gestion de la crise sanitaire, tous les partis ont réagi fortement et on a vu se créer immédiatement une réponse de crise. Le fédéral a lui aussi répondu. Les premières aides venues du département du Ministre Ducarme à destination du CPAS d'Anderlecht, soit près de 100.000€, ont permis immédiatement de faire face aux besoins. Il n'y a pas eu de laissés pour compte dans la structuration même du CPAS, on a immédiatement mis les cartes médicales en œuvre, y compris pour les sans-papiers. Si ce subside n'était pas venu, le CPAS aurait de toutes façons décidé de porter en avant ses aides. Mais l'aide venue du fédéral nous a fortement aidés. Il est déjà épuisé car on a pu, en même temps, répondre à l'aide alimentaire, alors qu'on s'est bien rendu compte que nous n'étions pas prêts pour cela, notamment avec l'ASBL communale « Le Filet ». Nous n'aurions pas pu répondre d'une manière efficace à l'aide alimentaire. Heureusement que de nombreux mouvements citoyens ont répondu. Il faut toutefois savoir que nous devons désormais être plus structurés en cette matière et organiser cela d'une manière plus volontariste. Nous avons également eu, par cette même occasion, un montant qui a aidé l'initiative communale à mettre au point un centre d'accueil. Il s'associe à ce mouvement que l'on sent venir maintenant, dont cette motion. J.-J. BOELPAEPE ajoute qu'il n'y a pas eu de position de recul de la part du CPAS. Avec toutes les personnes qui se sont retirées et avec le fait que les instances supérieures ont dit qu'on ne pouvaient plus se déplacer, il est vrai que des personnes se sont retrouvées dans de très grosses difficultés qui n'ont plus eu accès physiquement au CPAS. Il a donc fallu faire preuve d'ingéniosité pour aller vers eux. Le travail a été fait, mais il estime aussi que le nombre de personnes actuellement en difficulté n'est pas connu. Il y aura là un grand travail à faire. Le CPAS a toutefois fait son travail sur divers fronts. Lorsqu'il lit la motion de ce soir, et qu'il ramène tout cela à cela, il ajoute qu'il ne peut pas, face à cette solidarité qui se montre, aller

vers une position négative. Il faut intégrer les personnes en difficulté le plus rapidement possible. Si c'est personnes avaient l'occasion d'être légalisées, elles entreraient dans le circuit économique. C'est notamment pour cette raison qu'il se rallie à la motion, non pas parce qu'il veut jouer pour ou contre un parti, mais parce qu'il estime que la situation sociale exige qu'on la soutienne.